

Compte rendu du conseil municipal de Najac du vendredi 17 décembre 2021

Etaient présent.es :

Alain ANDRIEU, Isabelle BARRES, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Natacha CLOUZET, Suzanne DELERIS, Rémi MAZIERES, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean-Régis SOUVIGNET.

Absent.es ayant donné procuration :

Mathieu LAROUSSINIE à Rémi MAZIERES, Fabrice GUIBAL à Laurence MILLIAT, Virginie LE FLOCH à Gilbert BLANC

Secrétaire de séance : Rémi MAZIERES

Modification des dates de remboursement demandée par le trésorier payeur sur l'avance de trésorerie de 40000€ pour le camping qui ne peut être avancée que d'un an de date à date, soit le 13/09/2022 et non fin décembre comme votée lors du précédent conseil de septembre.

**Vote à l'unanimité**

L'admission de créance de non-valeur a été validée pour un montant de 801,45€ concernant l'assainissement 2020, n'exclue pas le fait de pouvoir récupérer ces montants ultérieurement. Les autres sommes de non-valeur ayant été récupérées et M. le Maire remercie les élus qui ont œuvré pour cela.

**Vote à l'unanimité**

Un nouveau plan de financement PASS tourisme modificatif a été demandé pour le camping après avoir reçu les nouveaux devis. La région ayant adapté son financement suite à cela, la demande sera faite uniquement au département.

Montant des travaux :

|                                     |   |                    |
|-------------------------------------|---|--------------------|
| > Trappes de désenfumage : 9380,00€ | } | Travaux restaurant |
| > Pompe à chaleur : 21311,46€       |   |                    |
| > Menuiserie. 11427,90€             |   |                    |
| > TOTAL HT 42119,36€                |   |                    |

Subvention département HT 12635,81€ (30%)

**Vote à l'unanimité**

Renouvellement d'un contrat d'assurance statutaire qui couvre l'ensemble des risques liés au personnel (accident, maladies dont longue durée, etc.).

L'organisme retenu est la société Gras Savoye pour une durée de 4 ans.

L'intérêt de ce contrat est qu'il couvre à la fois les salariés et la commune.

Le coût de cette assurance est de 14 163€.

**Vote à l'unanimité**

Renouvellement de la convention avec le service de médecine professionnelle.

Les visites périodiques de médecine du travail sont obligatoires tous les ans pour les agents techniques et tous les deux ans pour les autres.

Délais qui évitent tout recourt au contentieux. Visite pour tous les salariés dont les saisonniers. Convention à renouveler. Le coût de la visite est de 51€/personne.

**Vote à l'unanimité**

Demande de délibération de principe donnant pouvoir à monsieur le maire dans le cadre de remplacement d'un agent momentanément indisponible sans avoir à délibérer de façon à être réactif face à des nécessités de remplacement temporaire de courte durée.

**Vote à l'unanimité**

Renouvellement d'un poste de vacataire d'une durée de 7 mois qui concerne le guide de l'église qui serait payé en fin de mission à cause des incertitudes et des fermetures liées au covid. Pour info 25866 visiteurs ont visité l'église St Jean. Prévoir une enveloppe de crédit au budget.

**Vote à l'unanimité**

Changement de quotité de temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet de 29h30 le passer à 30h.

**Vote à l'unanimité**

La commune participera aux frais de transport scolaire pour les élèves de l'école publique domiciliés hors département pour un montant de 382 € par enfant. Cette somme, versée aux parents est identique à celle que la commune verse à la région pour les élèves domiciliés à Najac.

**Vote à l'unanimité**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur deux biens immobiliers en vente, à savoir au 60 place du faubourg et au 7-9 et 18 rue Haute Alphonse de Poitiers.

**Vote à l'unanimité**

Informations diverses :

**Ecole numérique :**

L'équipement informatique est arrivé à l'école dans le cadre du projet école numérique Les anciens ordinateurs et l'imprimante ont été restaurés et mis à disposition à la bibliothèque

## **Collecte des déchets :**

En projet, sur Ouest Aveyron communauté, la modification progressive de la taxe de la collecte des ordures ménagères et la réduction de déchets qui depuis 2017 à 2020 a baissé de 7% passant de 7000T à 6500T. L'enjeu étant d'optimiser les couts, à la fois, en modifiant les tournées, robotiser les collectes, optimiser le traitement des déchets, améliorer les conditions de travail, diminuer les volumes de collecte qui sont aujourd'hui de 245 kg/an/habitants en les baissant à 145 kg en améliorant le tri entre les déchets organiques et les autres matériaux, en valorisant le compostage. Le mode de financement du service en sera modifié pour aller vers une redevance incitative le tout pour préserver un service de qualité

Coût prévisionnel / tonne

2021 : 18 €

2022 : 40 €

2023 : 51 €

2024 : 58 €

2025 : 65 €

## **La fibre :**

Aujourd'hui 78 logements sont éligibles à la connexion. Des travaux plus conséquents vont être mis en œuvre en début d'année pour continuer l'installation de la fibre dans le village et le secteur rive droite (Mazerolles, Villevayre, la Salvetat des Carts...) En fin d'année 2022 tous les foyers de la commune devraient être raccordés.

Fin de séance.